#

* Datum : 11-01-2001
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2000016326
* Auteur : MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE, DES AFFAIRES ECONOMIQUES, DE LA COMMUNAUTE FLAMANDE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication d'une demande d'enregistrement au sens de l'article 6, paragraphe 2, du Règlement (CEE) n° 2081/92 relatif à la protection des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires

Au Journal officiel des Communautés européennes (JO) ont été publiées les demandes d'enregistrement suivantes :

1. JO C 330 du 21.11.2000 (2000/C 330/02)

Etat membre de la demande : France

Nom du produit : « Jambon sec et noix de jambon sec des Ardennes » (IGP)

Type de produit : Préparation de viande, de poissons, de crustacés et de mollusques

Numéro CE : G/FR/00101/99.07.20.

2. JO C 297 du 22.11.2000 (2000/C 331/05)

Etat membre de la demande : France

Nom du produit : « Taureau de Camargue » (AOP)

Type de produit : Viandes et abats frais

Numéro CE : G/FR/00041/97.04.21.

Cette publication dans le Journal officiel des Communautés européennes confère un droit d'opposition au sens de l'article 7 dudit règlement. Toute opposition à cette demande doit être transmise dans un délai de six mois à partir de ladite publication à la Commission européenne. Toute personne physique ou morale légitimement concernée peut pour cela, dans un délai de cinq mois à partir de la publication précitée au Journal officiel des Communautés européennes, s'opposer à l'enregistrement envisagé par l'envoi d'une déclaration dûment motivée à l'autorité compétente comme mentionné dans le Moniteur belge du 23 décembre 1994 :

Région flamande :

V.Z.W. VLAM (Vlaams Promotiecentrum voor Agro- en Visserijmarketing)

Leuvenseplein 4

1000 BRUSSEL

Tel. : 02/510.62.48

Fax : 02/510.62.49

Pour la Région wallonne :

Ministère de la Région wallonne

Direction générale de l'Agriculture

Avenue Prince de Liège 7

5100 JAMBES

Tél. : 081/33.53.63

Fax : 081/33.53.33

Pour la Région Bruxelles-Capitale :

C.E.R.I.A.

Station d'Essais et d'Analyses

Avenue Emile Gryzon 1

1070 BRUXELLES

Tél. : 02/526.72.50

Fax : 02/526.72.59